



COMMUNE DE LE BOULAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016 COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 10 novembre 2016

Le dix-sept novembre deux mil seize, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, maire.

Etaient présents : Mesdames Mylène BORDE, Véronique BOUHOURS, Muriel OUDIN, Martine RENARD, Messieurs Stéphane BEGEY, Jean-Luc BRUNEAU, Christian GARET, Jean-Pierre GASCHET, Jacky JOUANNEAU, Christian MICHENEAU, Stéphane PRIMAULT, Marc QUID'BEUF, Fabrice TERCINET,

Absents excusés : Monsieur Christophe ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Marc QUID'BEUF

Madame Muriel OUDIN a été nommée secrétaire de séance.
Monsieur Cyril REBILLARD, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

Prochain conseil municipal : lundi 19 décembre 2016.

2016-83 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 octobre 2016

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre 2016 qui est annexé à la convocation.

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : approuve le procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre 2016.

2016-84 COMMUNAUTE DE COMMUNES : APPROBATION DU RAPPORT N°2 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Castelrenaudais a validé le rapport n°2 de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et qu'il est aussi nécessaire pour le Conseil de se prononcer sur ce rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts notamment en application du IV de l'article 1609 nonies,

Vu la délibération n°2014-095, portant création de la CLECT,

Vu l'article 40 du règlement de fonctionnement de la Communauté de Communes du Castelrenaudais relatif à l'approbation du rapport de la CLECT,

Vu la délibération n°2016-093 du Conseil communautaire du 27 juillet 2016 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Castelrenaudais intégrant la compétence « Organisation de circuits de transports scolaires », à compter du 1^{er} septembre 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-39 portant dissolution du Syndicat de transport scolaire du Castelrenaudais et transférant l'ensemble du patrimoine du syndicat à la Communauté de Communes du Castelrenaudais en date du 17 août 2016,

Vu la délibération n°2016-126 du Conseil communautaire du 18 octobre 2016 validant le rapport de la CLECT du 19 septembre 2016,

Considérant que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est subordonné à l'accord des Conseils Municipaux des Communes membres, qui ont trois mois pour se prononcer,

Madame le Maire propose d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ci-après annexé,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : approuve le rapport n°2 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 19 septembre 2016 ci-après annexé.

2016-85 COMMUNAUTE DE COMMUNES : APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Castelrenaudais a validé les statuts modifiés et qu'il est aussi nécessaire pour le Conseil de se prononcer sur ces statuts.

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17,

Vu la délibération n°2016-095 du Conseil Communautaire en date du 20 septembre 2016 approuvant les statuts modifiés,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes d'exercer la compétence en matière d'élaboration de documents d'urbanisme dans le cadre de la mise en œuvre des actions menées au niveau communautaire,

Considérant que la modification statutaire est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des Communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer,

Madame le Maire propose d'approuver les statuts modifiés ci-après annexés,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : approuve les statuts modifiés par délibération n°2016-095 du Conseil communautaire du Castelrenaudais en date du 20 septembre 2016 (annexés à la présente) intégrant la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à l'article 4 sous le paragraphe intitulé Aménagement de l'espace communautaire

ARTICLE DEUXIEME : approuve les statuts modifiés par délibération n°2016-118 du Conseil communautaire du Castelrenaudais en date du 18 octobre 2016 (annexés à la présente) intégrant les modifications liées à l'entrée en vigueur de la Loi NOTRe et avec la dissolution du SIVOM dès la prise de l'arrêté préfectoral de modification des statuts.

2016-86 COMMUNAUTE DE COMMUNES : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BROEUR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune avait une convention avec la Communauté de Communes du Castelrenaudais afin d'avoir la possibilité d'emprunter le broyeur. Cette convention arrivant à terme, il est nécessaire de refaire une convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la possibilité de conventionner avec la communauté de communes du Castelrenaudais pour permettre l'emprunt gratuit du broyeur,

Considérant qu'un broyeur est nécessaire à la commune pour ses déchets verts afin de les transformer en copeaux pour ses espaces verts,

après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE PREMIER : autorise Madame le Maire à signer la convention pour le prêt du broyeur avec la communauté de communes du Castelrenaudais.

2016-87 FINANCES ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésorier a présenté un état de produits pour admission en non-valeur.

Il est rappelé, qu'il appartient au receveur, et à lui seul, de procéder au recouvrement des créances. Il s'agit, en la matière, de sommes mises en recouvrement sous saisie vente et qui n'ont donné lieu à remboursement qu'en partie.

L'objet et le montant des titres à admettre en non-valeur sont définis dans le tableau ci-dessous :

Budget assainissement :

Exercice	Référence pièce	Désignation	Montant HT	TVA
2015	R-1-42	Redevance	00,05	
2015	R-1-49	Redevance	202,00	20,20
2015	R-1-118	Redevance	00,60	
TOTAL			202,65	20,20

Après délibération, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis au 6541, les crédits ayant été ouverts lors du vote des budgets 2016.

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : prononce l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées.

ARTICLE DEUXIEME : autorise Madame Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

2016-88 PERSONNEL : INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été pris en 2008 une délibération permettant de pouvoir payer les heures supplémentaires. Cette délibération précise les grades pour lesquelles les heures supplémentaires peuvent être versées. Vu les dernières modifications du tableau des effectifs, une mise à jour de cette disposition est à effectuer.

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n°2007-1630 du 19 novembre 2007 modifiant le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 susvisé,

Vu la délibération du 28 mai 2008 fixant le régime indemnitaire applicable au personnel de la commune,

Considérant que le tableau des effectifs à évoluer depuis cette date,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires prévue par le décret n° 2002-60 modifié est créée au profit des agents relevant des cadres d'emplois suivants, sous réserve de la réalisation effective de travaux supplémentaires et en accord avec l'autorité hiérarchique :

Cadres d'emplois	Grades
ADMISNISTRATIF	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe
	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
TECHNIQUE	Adjoint technique 2 ^{ème} classe
	Adjoint technique 1 ^{ère} classe
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe
MEDICO-SOCIAL	ATSEM de 1 ^{ère} classe
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe
	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe

Les agents non titulaires de droit public bénéficient des dispositions du présent article, sous réserve qu'ils accomplissent les fonctions pour lesquelles la possibilité est ouverte au titre des cadres d'emplois et grades ci-dessus référencés.

ARTICLE DEUXIEME : Ces dispositions remplacent les dispositions de la délibération du 28 mai 2008.

ARTICLE TROISIEME : L'autorité territoriale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui prend effet à compter du 17 novembre 2016.

INFORMATIONS DIVERSES

SEPANT : Monsieur Gibon est venu sur la commune afin de voir les possibilités de fleurissement des trottoirs de la commune.

EXERCICES DE SECURITE ECOLE : Les exercices de sécurité de l'école se sont bien déroulés. Néanmoins, certaines dispositions doivent être modifiées.

TRAVAUX DE LA LAITERIE : Un point est fait sur l'avancement des travaux de la laiterie, démolition des mangeoires, des cloisons, d'une partie de l'ancienne chape béton, nettoyage des murs, etc.... Les prochains travaux annoncés sont l'assainissement en novembre, les menuiseries extérieures et la chape béton.

TRAVAUX DES SANITAIRES ET BUREAU DES SERVICES TECHNIQUES : les devis ont été validés et il reste le devis du plaquiste à étudier.

ACTIVITES DES CONSEILLERS

REUNION DU SIEIL : RAS.

COMMISSION FETES ET CEREMONIES : préparation du 11 novembre et de Noël. Les illuminations de Noël devenant dangereuses pour des questions techniques ne seront pas reposées. Un nouveau plan d'illumination sera mis en place avec sapins et guirlandes solaires. Les habitants seront invités à décorer les sapins de la commune.

PLAN DE DESHERBAGE : suite à un diagnostic des pratiques, un plan de désherbage a été fait qui permettra la gestion optimum des espaces verts. Un test de plantations des graines sur les bords de trottoirs a été fait. Une réunion publique sera prochainement organisée avec la SEPANT.

COMMISSION VOIRIE : une réunion a été organisée afin d'établir le positionnement des passages piétons suite à la réfection du tapis de route de la départementale D54. Cette commission se réunira avant la fin du mois de novembre afin d'étudier les moyens de faire ralentir les véhicules sur cette même route.

CONSEIL D'ECOLE : Présentation et vote du règlement scolaire intégrant le protocole de transfert de responsabilités enseignants/agents et agents/enseignants, information sur les projets en cours et à venir sur l'année scolaire, présentation des comptes de coopérative, point sur le plan de mise en sûreté des personnes selon les protocoles « incendie » et « attentat ».

TRAVAUX ECOLE : des travaux d'amélioration et de réparation dans l'école ont été effectués durant les vacances de la Toussaint

VEGETALISATION DU CHEMIN COMMUNAL DU PARC INDUSTRIEL OUEST : diverses essences d'arbres et arbustes seront plantées sur ce chemin afin que les administrés puissent profiter d'un chemin agréable pour la promenade. Ces travaux de végétalisation sont pris en charge par la Communauté de communes. L'entretien restera à charge de la Commune de Le Boulay.

TRAVAUX DE VOIRIE : 700 kg d'enrobé à froid ont été utilisés pour une opération de réfection des voiries.

TRAVAUX LAITERIE : le raccordement de l'assainissement collectif sur le couvent est en cours. Il est à rappeler que ces travaux permettront ensuite la construction des toilettes publiques. Les travaux préparatoires de plomberie ont été faits. La maçonnerie est aussi en cours. Tout se passe comme prévu.

SIVOM : suite aux divers transferts de compétences, le SIVOM a été dissous.

SPORT : un entretien avec Monsieur Lavaine a permis de se projeter sur l'organisation d'une course sur la commune pour l'an prochain. Une cinquantaine de bénévoles sera nécessaire pour organiser cette manifestation : l'appel est donc lancé aux citoyens pour qu'ils se fassent connaître s'ils souhaitent participer à cette aventure.

PAVE : une étude avec Mme Manon Druet a permis de repérer les points noirs quant à l'accessibilité de notre voirie communale.

RENCONTRE AVEC LA DIRECTRICE DE L'ECOLE : cette rencontre a été initiée par la commune pour faire le point sur le parc informatique de l'école.

INFORMATIONS DIVERSES

CARTE D'IDENTITE : Les demandes de cartes d'identités seront prochainement faites à Château-Renault. La procédure sera identique à celle des passeports et seule la commune Château-Renault sera équipée de la machine nécessaire.

CHANTIER PARTICIPATIF : ce chantier est mis en place le vendredi 2 décembre prochain et tous les citoyens sont invités à venir aider les conseillers afin de faire disparaître la clôture grillagée du square situé derrière l'école.

ENTRETIEN ET TAILLE DES VEGETAUX CHEZ LES PARTICULIERS : il est demandé et rappelé à certains propriétaires situés sur La Touche de faire le nécessaire afin que soient taillés les végétaux dépassant sur la voirie. Madame le Maire informe qu'un propriétaire a demandé à la mairie de le programmer et de le lui facturer. Une entreprise sera contactée afin que le nécessaire soit fait.

CENTRE BOURG

Madame le Maire demande à chacun des conseillers de repenser le Centre bourg dans quelques années afin de permettre les études sur ce cœur de village. Elle informe aussi le Conseillers municipaux que lors d'un prochain Conseil, la même méthode sera utilisée pour imaginer la réfection des voiries de La Touche.

Diverses propositions ont été émises par les Conseillers telles que :

- Réaménagement de la place
- Construction d'un terrain multisport
- Construction de toilettes publiques
- Création d'une aire de jeu
- Création de place de parking
- Création d'un petit parc animalier
- Création d'une aire de pique-nique
- Création d'une promenade au bord de la rivière

Toutes ces propositions et d'autres encore seront reprises afin d'établir un plan du cœur de village prenant en compte la sécurisation et la végétalisation de tout le périmètre. Madame le Maire fera un rapport sur les propositions émises et ce dossier sera revu dans un prochain Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 15